Wasquehal. — Un journalier, Henri Locutier, 45 ans, a été l'objet d'une contravention pour violences légères.

Nuits sans sommeil! — On écrit de Granges (Vosges), le 9 novembre 1884 : « Les Pilules Suisses m'ont été d'un grand soulagement; j'étais oppressé, sujet aux maux d'estomac, je n'avais pas d'appétit, ma santé était délabrée et mes nuits étaient sans sommeil. Pour prouver que je suis satisfait des Pilules Suisses, je prie M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, de m'envoyer encore trois boites à 1 fr. 50, et je l'autorise à publier cette cure opérée par ses Pilules. « C. MAURICE. » — 10411

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 28 février 1698. — Philippe-Dominique Delespaul, chanoine de la cathédrale de Saint-Bavon à Gand, et demeurant à Roubaix, considérant les bons effets produits par la vie en commun des pauvres orphelins de Roubaix, que la disette de 1693 a laissés, au nombre de 130, à la charge de la commune, et voulant contribuer aux moyens de continuer une œuvre si utile en leur fournisant le logement, dans l'espoir que d'autres personnes charitables leur procureront la nourriture et l'instruction, leur fait don d'une choque de quatre maisons situées rue Nain, à l'extrémité du bourg, en face de la rue actuelle des Lignes, pour lesdits orphelins y faire leur demeure, à charge d'un obit solennel et perpétuel, à la rétribution de trois florins par an, célébré dans l'église paroissiale de Roubaix et auquel devront assister lesdits orphelins, priant Dieu pour l'âme du donateur. (Archives de Roubaix G. G. 268 n. 1.)

28 février 1708. — Sœur Thérèse Destombes, prieure, et les religieuses de l'Hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix déclarent avoir accordé un arrentement pour cent ans moins un jour : 131 verges, moyennant 78 livres 8 gros 2 deniers par an; 38 verges et demi, moyennant 23 livres 2 gros par an; 30 verges moyennant 18 livres 3 gros par an. Ces 199 verges et demi sont prises sur trois cents de terre aboutissant du nord à la rue St-Georges, du couchant au jardin des arbalétriers, du levant au pavé dit la Chaussée, (rue Neuve) et du midi à un verger de l'Hôpital. (Archives de Roubaix G. G. 287 f° 40.)

28 février 1866. — Le conseil municipal de Roubaix vote un supplément de subvention de 5,000 fr. en faveur du Bureau de Bienfaisance, pour l'aider à couvrir ses dépenses de l'année 1865. (Rapport du maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix, p. 11.)

28 février 1868. — Le conseil municipal de Roubaix vote un crédit supplémentaire de 3,800 francs pour l'établissement des fourneaux économiques, et un supplément de subvention de 38,408 fr. 48 cent. pour l'Hospice et l'Hôpital. (Rapport du maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix, p. 9.)

29 février 1708. — Constitution d'une lettre de rente héritière annuelle de 35 livres, dont 20 livres au profit de la table des communs pauvres de Roubaix et 15 livres au profit de l'église paroissiale, souscrite par A.-F. Lezaire, laboureur, et Ifisberghe Delespaul, sa femme; ladite rente rachetable au prix de 700 livres parisis. (Archives de Roubaix G. G. 227 n° 9).

ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Cours de physique, de chimie et de manipulations chimiques, rue du Collège, professeur : M. A. Béghin.

Lundi 9 mars, à 2 h. du soir, manipulations ; à 8 h. physique — Jeudi 12 mars, à 2 h. du soir, manipulations ; à 8 h., chimie.

Cours de chauffeurs (à l'ancien conditionnement, rue du Château), professeur : M. Cornut, ingénieur. — Tous les dimanches, à 10 h. du matin.

Cours de remettage à l'usage des ouvriers rentreurs, professeur : M. J.-B. Desplanque. — Tous les Dimanches, à 10 h. 1/2 du matin, rue de Sébastopol, 43.

Avis. — A l'avenir, les membres de la société de consommation trouveront, dans notre grande et notre petite édition, le cours des différentes qualités de pain produites par la société.

Société de consommation — Prix du pain : **Gruau (trois livres), 57 c.; blanc (trois livres), 48 c.; ménage (quatre livres), 57 c.**

Brasserie du Globe. — Grand Jeu de Boule à la platine. — 1,000 fr. de prix. — Résultat de la journée du 1er mars. — Aucun 12 n'a été fait. 6 joueurs seulement ont fait 9. La partie est donc belle pour le dimanche 8 mars.

Avis aux amateurs. — Le jeu recommence à 9 heures du matin.

Ville de Roubaix. — Jeu de boule à la platine. Le sieur Achille Dekindt, cabaretier, anciennement chez Batiste Jacques, rue de l'Ommelet, n° 123, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il fera bouler à la platine de très beaux jambons le dimanche 22 mars 1885. L'inscription se fera au siège de l'établissement, rue de l'Ommelet, à partir de dix heures du matin et se continuera jusqu'à huit heures du soir.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

Nous trouvons dans le *Journal officiel* un rapport sur le mouvement des caisses d'épargne en 1881. Voici les détails relatifs aux départements du Nord et du Pas-de-Calais :

Une caisse a été créée à Frévent, deux succursales ont été créées à Lomme et à Bousbecques.

Le département du Nord est, après l'Aisne, celui où il y avait le plus de succursales, il en comptait 42 pour 27 caisses ; la caisse de Lille en comptait 5 à elle seule, la caisse de Boulogne a étendu son action au moyen des percepteurs et autres agents de l'Etat pour 4 succursales.

Le Pas-de-Calais contient 17 caisses et 9 succursales, 6 percepteurs se sont chargés de recueillir des versements. Dans le Nord ce système n'existe pas.

Parmi les caisses qui ont délivré plus de 1,500 nouveaux livrets, nous trouvons Valenciennes, 3,605 ; de 2,500 à 2,000, Douai ; de 2,000 à 1.500, Roubaix et Cambrai.

22 caisses possédaient plus de 25,000 livrets ; parmi elles, Valenciennes, 23,601 ; Douai, 22,336 ; Boulogne, 20,328 ; Roubaix, un peu plus de 1,500. 46 caisses avaient plus de 15,000 livrets ; parmi elles, nous trouvons Dunkerque, Cambrai et Arras.

Lille a vu ouvrir 4,679 nouveaux livrets en 188 contre 5,068 en 1880 ; le nombre total des livrets s'est élevé à 34,749.

La moyenne générale des versements par département atteint 133 fr. 24, le Nord et le Pas-de-Calais viennent au dernier rang. Quatre départements seulement ont une moyenne plus faible que le Pas-de-Calais (98 80), dont le Nord, celui-ci est l'avant-dernier avec 91 fr. 19. La Seine seule est plus faible (79).

Pour les remboursements la moyenne générale est de 230 fr. 15 c., le Pas-de-Calais la dépasse (277 45), le Nord est au-dessous (220 95).

Dans l'ordre de classement des caisses, Lille figure au 9e rang des caisses ayant reçu plus de 20,000 versements, après Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nancy, Amiens, Reims et Nantes; nous avons eu 31,033 versements, Valenciennes est 14e avec 28,539 versements.

Parmi les 57 caisses ayant reçu de 10,000 à 20,000 versements est Douai; de 15,000 à 20,000 Cambrai; de 12,000 à 10,000 Roubaix; Douai a eu en solde, 7,001,921 02 centimes; Valenciennes a reçu plus de 6 millions; Tourcoing 4,493,713 fr. 36.

En somme, l'esprit d'épargne paraît peu développé dans nos pays comparativement aux pays du Midi et de l'Ouest; ainsi; une petite ville de 4,000 âmes, Mamers, dans la Sarthe, reçoit 23.731 versements par an plus que Roubaix ou Tourcoing, Meaux en a eu plus que Douai.

Quant à Lille, le solde dû aux déposants était de 9,891,344 fr. 03, sa caisse venait au 18e rang, de très petites villes la dépassaient. Villefranche-sur-Saône avec ses 12.000 habitants vient au 7e rang avec un solde de 15,207,507 fr. 62, et Mamers possède 13,410,806 24, ce qui la place au 11e rang!

La moyenne générale par livret est de 335 fr. 52. Le Nord est encore au dernier rang à ce point de vue avec 298 fr. 58, le Pas-de-Calais vient l'avant-dernier avec 238 fr. 89.

Parmi les succursales ayant le plus délivré de livrets figure celle d'Aniche qui a dépassé 300. Le nombre des versements a été, dans cette ville, de 3,897; c'est, à ce point de vue, la première de toutes pour la France entière. Mais elle est la seule de la région qui ait mérité une mention dans le tableau général.

Quant aux opérations faites par les percepteurs, le Nord, nous l'avons dit, n'en a pas eu. Dans le Pas-de-Calais, la caisse de Carvin étend son action à 3 communes par l'intermédiaire du percepteur, celle de Boulogne a demandé l'aide de cinq de ces fonctionnaires et étendu ainsi son action à 43 communes. De la sorte, Carvin et Boulogne ont recueilli 16.887 fr. 19 centimes.

Un tableau très intéressant est celui qui établit le rapport entre le nombre des établissements et leurs opérations avec la superficie territoriale et la population.

Ainsi on établit que chaque bureau, en moyenne, dessert une surface de 244 kilomètres carrés. A ce point de vue, le Nord est bien au-dessus de la moyenne, chacun de ses bureaux ne dessert que 83 kilomètres carrés, il est le quatrième, il vient après la Seine, l'Indre-et-Loire et le Rhône.

Le Pas-de-Calais est le 28e, il est également au-dessus de la moyenne, l'action d'une caisse s'étend sur 207 hectares. Disons, à titre de curiosité, que le département le plus arriéré est la Corse où il faut parcourir 4,222 kilomètres carrés pour trouver une caisse d'épargne.

Cet avantage pour la proportion à la superficie nous le perdons à la proportion par nombre d'habitants. En moyenne, il y a pour la France une caisse par 17.102 habitants ; le Nord, qui vient au 47e rang, a une caisse par 22,023 habitants ; le Pas-de-Calais est le 53e avec un établissement pour 24,789 habitants. Le Nord a un déposant sur 820 habitants, soit 121 sur 1,000 ; le Pas-de-Calais en a un sur 1,196, soit 84 par 1,000, ils sont respectivement, à ce point de vue, le 33e et le 44e. La moyenne générale était de un sur 8.79 (dépassée par le Nord) et de 114 sur 1,000. Le département le plus favorisé était Seine-et-Marne, un sur 350 et 279 par 1,000; le plus arriéré était la Corse n'ayant qu'un déposé pour 8,817 habitants, soit 11 par 1,000.

En résumé, nos départements du Nord sont loin d'être au dernier rang pour le mouvement de leurs caisses d'épargne, Lille, Valenciennes et Douai sont même parmi les plus importantes.

TOURCOING

Chronique du bien. — Dimanche 8 mars, à six heures du soir, un grand concert aura lieu à l'*Hôtel de Flandre*, place Charles-Roussel, au bénéfice des pauvres de la ville. Il sera suivi d'un assaut d'escrime et d'une soirée bachique. Les organisateurs de cette œuvre de bienfaisance sont : MM. Pierre Cousart, professeur d'escrime à Tourcoing; Léopold Loridan, professeur d'escrime à Roubaix, et J.-B. Benque fils. Ils se sont assurés du concours de la musique municipale de Wattrelos, dirigée par M. Honoré Molard, et d'un certain nombre d'artistes, de maîtres d'armes et d'amateurs de Lille, Roubaix, Tourcoing, Cambrai, etc.

Voici le programme de la soirée :

Première partie. — 1. A. Marche aux flambeaux, arrangée par M. Honoré Molart, exécutée par la musique de Wattrelos, Molart. — B. La Fille du Régiment, fantaisie, musique de Wattrelos, Donizetti. — 1er jeu, entre MM. Pierre Cousart et E. Guillemin, du 43e de ligne. — 2e jeu, Thérin et Petit, de Roubaix. — 3e jeu, Leroy, de Roubaix et Decottignies, de Mouveaux. — 2. Romance, par M. Jean-Baptiste Vannieuwenhuyse. — 3. Chansonnette, par M. César Ségard.

Deuxième partie. — A. Haïda, par la musique de Wattrelos. (Verdi.) — B. le Prophète, fantaisie. (Meyerbeer) — 1er jeu, entre MM. L. Loridan, de Roubaix, et Gabriel, du 9e dragons, à Cambrai. — 2e jeu, prévôt du 43e de ligne et amateur. — 3e jeu, id., id.

Les deux Aveugles, opérette-bouffe, jouée par MM. Vannieuwenhuyse et C. Ségard. La scène se passe sur le Pont-Neuf, à Paris. — Le piano sera tenu par M. Carlos Desurmont.

Une quête sera faite au profit des pauvres par MM. les maîtres d'armes.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu d'invitation, sont priées de s'adresser à l'Hôtel de Flandre; place Charles-Roussel.

Les jeunes gens se disposant au volontariat sont tout particulièrement engagés à honorer cette séance de leur présence.

Les tireurs sont priés de se munir de leurs armes.

Cette fête ne peut manquer d'obtenir un succès complet, à cause de la pensée généreuse qui a inspiré ses organisateurs.

Affaire Nolf. — Jeudi, quatre plaignants ont été entendu par M. de Liscouët, juge d'instruction, et ont été confrontés avec le messager infidèle, qui parait très abattu.

Néanmoins, il soutient que toutes les marchandises trouvées chez lui étaient en souffrance, par suite de défaut d'adresse ou d'oubli.

L'instruction de cette affaire n'est pas encore terminée, et on ne sait si Nolf passera en police correctionnelle ou aux assises.

Son mari. — Vendredi, vers 11 h. 1/2 du soir, la femme S. D. a été jetée sur le pavé de la rue de la Belle-Vue par son mari, H. W., qui, non content de la battre l'avait mordue profondément à la main droite.

Mme S. D. a porté plainte contre son peu galant mari.

Vols de lapins. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs se sont introduits au domicile de M. Louis Lefèbre, rue Jean-Lespaud et se sont emparés des plus magnifiques lapins, d'une valeur totale de 20 francs.

LILLE

Brevet élémentaire. — Les examens continuent et ne seront terminés que samedi soir.

Voici les noms des jeunes filles qui ont obtenu le brevet élémentaire.

Séance de vendredi matin :

MMlles Aglaë Vallez, Marie Vandamme, Isabelle Wagnin, Marguerite Wattebled, Julie Wauquier, Debyser, Clémence Baron, Bayon, Jacquot, Blanche Lemettre, Rosine Leroy, Marguerite Martin, Octavie Monier, Léonie Labis, Thérèse Noël, Camille Percq, Claire Plaideau, Aline Pruvost, Olympe Queulin, Aurée Guibert, Aurélie Asselman.

Séance du vendredi soir :

Mathilde Bourgeois, Clara Buys, Marguerite Busin, Zélie Campe, Hélène Mouque, Elise Cheval, Clémence Cicodt, Louise Coez, Flore Comble, Marie Coupe, Caroline Defosses, Stéphanie Delannoy, Jeanne Delatty, Fernande Delerue, Suzanne Tyckewaert, Marie Desmons, Zélie Dewarte, Louise Devos, Antoinette Dubois, Hélène Dujardin, Germaine Dupont.

Séance de samedi matin :

Anna Friart, Louise George, Joséphine Gobert, Angèle Goniaux, Jeanne Gouart, Léonie Griaut, Mathilde Gruson, Adélaïde Faux, Laure Lancien, Berthe Leroix, Marie Leroy, Berthe Leys, Marie Luge, Léontine Roveau, Ferdinande Magniez, Marguerite Maillot, Marguerite Martin, Marguerite Mathelin, Sophie Mesdom, Eugénie Mornave, Anastasie Mouchy.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Amédée Dubar, membre de la Société des sauveteurs, adjudant en retraite des sapeurs-pompiers.

Photographie. — Un journal de Rouen annonce qu'un procédé vient d'être découvert, qui consiste à transformer en cliché typographique, taillé à la manière du bois, mais mécaniquement, toute photographie représentant n'importe quel objet.

Comice agricole. — Le Comice agricole se réunira mercredi prochain, 11 mars, à onze heures précises du matin. Voici l'ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — 2. Correspondance. — 3. Rapport en scrutin sur les candidatures de MM. Louis Demarcq, cultivateur, adjoint au maire de Linselles ; Prin-Lelieur, marchand de moutons à Lille. — 4. Nomination de membres de la commission qui doit réviser le programme des récompenses à décerner en 1885. — 5. Nomination de syndics-arbitres ou experts à raison de trois par canton. — 6. M. Queeq d'Hennezel. Rapport de la commission des finances. — 7. M. Vallet-Rogez. Sur la situation de l'arrondissement de Lille au point de vue de la production du sucre et de l'alcool. — 8. M. Schmitt. Sur le congrès annuel de la Société des agriculteurs de France. — 9. M. Vittu. Communication sur le marché aux bestiaux, l'abattoir et l'hygiène alimentaire. — 10. Questions diverses.

PETITE CORRESPONDANCE

Un habitant de la rue de la Balance. — Veuillez nous donner votre nom.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 7 mars 1885

Présidence de M. PARENTY

Emile Prouvost, dit le « Maché », cabaretier rue de l'Hermitage, à Roubaix, est accusé de vol par recel. Son cabaret est mal famé; Prouvost passe pour un receleur. Il est accusé d'avoir été trouvé possesseur de plusieurs écheveaux de tusca dont il ne peut indiquer la provenance et dont il avait promis 5 à 6 kilos au prix de 2 francs. Il avait aussi chez lui une pièce de tissu qu'il offrait en vente à 80 centimes, dont le prix de vente chez le fabricant est de 1 fr. 45.

Me Boitel, avocat du prévenu, répondant au réquisitoire du ministère public, réclamant l'application sévère de la loi, cherche à démontrer qu'il est impossible d'établir le vol, et que son client a de bons antécédents.

Le tribunal, reconnaissant Emile Prouvot coupable de recel, le condamne à huit mois de prison.

***

Jules Callar, de Fives, est un mauvais sujet déjà condamné pour affaires de mœurs, d'un caractère très violent. Accusé d'un acte honteux et interrogé devant le commissaire de police, il s'élança sur sa fille qui avait fait une déposition contre lui et la frappa violemment à la figure, quelque temps avant, il avait pris sa fille à la gorge, parce qu'elle n'avait pas voulu lui promettre de se taire devant la justice.

Jules Callar reconnu coupable est condamné à 3 mois de prison et par corps aux frais.

***

Les condamnations suivantes sont prononcées : Treize mois de prison et 25 francs d'amende à Louis Dillard, de Lille, pour abus de confiance ; un mois de prison et 16 francs d'amende à Ancelet Hellein, pour coups et blessures ; huit jours de prison et 16 fr. d'amende à Henri Florent et Jean-Baptiste Baudoux, de Lille, pour coups et blessures ; deux mois de prison et 16 fr. d'amende à Henri Pollet, de Fives, pour abus de confiance ; huit jours de prison et 16 francs d'amende à Arthur Liénard, de Wazemmes, pour coups ; un an et un jour de prison par contumace à Louis Verbestel, de Lille, pour vol ; quinze jours de prison et 15 francs d'amende à Nathalie Chauvin, de Wazemmes, pour coups et bris de clôture ; un mois de prison, 16 francs et 5 fr. d'amende, pour ivresse et outrages aux agents.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 6 mars 1885

M. SIMON, lieutenant-colonel de gendarmerie, président. — M. OUDET, chef d'escadron, commissaire du gouvernement.

Camille-Paul-Célestin Cloos, soldat au 110e de ligne, outrages par paroles, gestes et menaces envers un supérieur en dehors du service, un an de prison. Défenseur : Me Gauche, avocat.

— Léon-Alexandre Hallot, soldat au 8e de ligne, désertion à l'intérieur et bris de clôture, cinq ans de prison. Défenseur : Me Gauche, avocat.

— Julien-Gustave Collet, soldat au 33e de ligne, désertion à l'étranger en temps de paix, trois ans de travaux publics. Défenseur : Me Gauche, avocat.

— Eugène-Victor Dupire, jeune soldat de la classe 1880 du recrutement de Lille, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, un an de prison. Défenseur : Me Gauche, avocat.

— Adolphe-Henri Finet, 2e canonnier au 15e régiment d'artillerie, désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets, trois ans de prison. Défenseur : Me Roquette, avocat à Lille.

— Eugène-Camille Robert, cavalier au 5e régiment de dragons, vol au préjudice d'un militaire, acquitté. Défenseur : Me Roquette, avocat à Lille.

— Antoine Menesplier, cavalier au 9e régiment de dragons, vols au préjudice de militaires et abus de confiance, un an de prison. — Défenseur : Me Roquette, avocat à Lille.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 7 mars

Présidence de M. le conseiller LEFEBVRE DU PREY. — Ministère public : M. DUMAS, avocat-général.

Faux en écritures de commerce ou de banque.

L'audience commence à onze heures.

RÉQUISITOIRE

M. le président donne la parole à M. l'avocat-général Dumas, qui prononce son réquisitoire, et s'attache à prouver que Castrique est un faussaire.

M. Dumas reprend la vie commerciale de Castrique depuis l'année 1880, et le commencement de ses relations avec MM. Duthoit et Thomassin. Il fait un résumé de l'accusation qui pèse sur Castrique :

Le cautionnement de 350,000 fr., reconnu falsifié par l'expert en écritures, Castrique prétend l'avoir fait d'accord avec MM. Duthoit et Thomassin, qui auraient exigé une autre pièce portant une somme plus réduite pour pouvoir se défendre devant leur conseil de surveillance. Mais c'est une raison puérile, dit M. Dumas. La banque d'escompte de Lille est une société sérieuse, fondée au capital de 8 millions et, certainement, le conseil de surveillance doit être composé d'hommes sérieux.

En admettant qu'ils aient assez peu de confiance dans leurs directeurs pour exiger la reproduction des documents, dans le cas actuel ils ne pouvaient exiger le cautionnement en cause qui devait être entre les mains de la douane et non dans la caisse de MM. Duthoit et Thomassin.

Il aurait suffi à un seul des membres du conseil de surveillance de se rendre à l'administration des douanes pour être renseigné sur la valeur du cautionnement, s'il avait eu la moindre méfiance en ses deux gérants.

On a voulu, hier, faire croire que MM. Duthoit et Thomassin étaient complices de Castrique, parce que l'huissier Flipo avait à plusieurs reprises présenté des traites à leur caisse. Mais c'était le caissier seulement qui voyait ces traites, et il ne les regardait que d'un coup d'œil rapide pour les rendre immédiatement à l'officier ministériel, et MM. Duthoit et Thomassin n'en savaient rien.

La vérité c'est que Castrique a voulu donner une grande extension à son affaire. Il caressait une pensée : former une société anonyme dont il serait le directeur. Il en avait rédigé les statuts en 1882. Il se faisait attribuer dans la Société 500 actions de 500 francs.

M. Dumas termine en requérant une condamnation sévère.

PLAIDOIRIE DU DÉFENSEUR

A la reprise de l'audience, Me Hattu, défenseur de l'accusé, prend la parole en ces termes :

Aux détails de cette affaire, aux influences du dehors, vient, par le réquisitoire habile, s'ajouter une difficulté nouvelle. La défense de Castrique, a-t-on dit, est un tissu de mensonges. Cela n'est pas exact.

A 11 ans, Castrique perdit son frère et resta dans une maison jusqu'au service militaire. Au corps, il reçut l'instruction et devint sergent-fourrier. Il quitta, un moment, l'armée; car sa pauvre vieille mère, qui gémit aujourd'hui, avait besoin de lui. Revenu de l'armée, il apprit le commerce dans une maison honorable, chez M. Derode. Rappelé sous les drapeaux, il fit la guerre de 1870 et, à la bataille de Gravelotte, il était affreusement blessé. Au moment où il commence à se rétablir, arrive la capitulation de Metz ; mais lui trouva moyen de s'échapper, de traverser les lignes ennemies. Il était chargé d'une mission confidentielle pour le chef de l'armée du Nord ; et, dès lors, traqué, poursuivi, il marcha la nuit et arriva à Lille. Alors, ayant repris son ancien métier, il gravit successivement divers échelons de l'échelle sociale. Il devint commissionnaire et tout le dossier atteste son honorabilité.

A ces débats, vous avez entendu parler de sommes considérables. Eh bien! a-t-il mis un sou dans sa poche? Les faux eux-mêmes, qu'on prétend exister, lui ont-il profité? Non.

En 1880, il entre en relations avec la banque Duthoit. Castrique faisait un grand commerce de café, de sucre; et ce n'est pas avec ses 50 à 80,000 fr. qu'il pouvait agir. MM. Duthoit et Thomassin lui ouvrirent un crédit. Lequel? En 1881, 1882, 1883, les banquiers lui ouvrirent encore un crédit illimité. Or, qu'est-ce qu'un crédit illimité?

Au fond, MM. Duthoit et Thomassin avaient confiance dans M. Castrique, qu'ils supposaient devoir devenir un grand commerçant et faire réaliser des profits à leur maison.

Mais, en 1883, un nouveau receveur, M. Hugon, arrive à la recette principale des douanes de Lille. Il n'admet plus de cautionnements illimités et demande que les cautions fixent leurs engagements. Le montant du cautionnement de Castrique est aussi fixé.

Le défenseur Me Hattu discute le rapport de l'expert en écritures. Il cite l'anecdote suivante : Un jour, Me Flament plaidait et un expert en écritures affirmait qu'une pièce provenait de l'accusé. Me Flament prend un morceau de papier, y écrit quelques lignes de sa propre main, les passe à l'expert et lui demande de qui elles émanent. « De l'accusé, » répond l'expert. L'accusé fut acquitté.

Le conseil trouve aussi qu'on n'aurait pas dû remettre à l'expert en écritures, pour le guider dans son expertise, le carnet que MM. Duthoit et Thomassin soutiennent leur avoir été donné par Castrique, et qui, d'après le ministère public, contient le relevé des majorations.

Arrivant à ces traites prétendûment majorées, le défenseur pose le dilemme suivant : Ou ces traites ont été écrites d'un seul contexte, c'est-à-dire qu'elles portaient, au moment de leur signature par les banquiers, les sommes avec lesquelles elles ont été remises à la douane et alors il n'y a pas eu de majoration après coup, il n'y a pas eu de faux ; ou, au contraire, les obligations ont reçu des majorations après leur signature par MM. Duthoit et Thomassin, et alors il est certain que ceux-ci n'ont point pu ne pas s'apercevoir de l'existence de blancs dans le corps des billets et de l'absence de sommes aux « bon pour », en vue de ces majorations. Ils ont donc connu ces blancs et cette absence de sommes. Par conséquent, s'ils ont, quand même, laissé passer les traites avec ces irrégularités, c'est qu'ils s'étaient entendus avec Castrique pour les majorer ensuite, et alors il n'y a pas non plus de faux.

Le défenseur arrive ainsi à l'accord entre l'accusé et les banquiers. En 1882, Castrique subit des pertes énormes, par suite de la débâcle de l'*Union Générale*. Il vint alors trouver MM. Duthoit et Thomassin, qui lui dirent : « Combien de temps faut-il pour vous relever? » — « Deux ans », répond Castrique. — « Nous vous soutiendrons », répliquent MM. Duthoit et Thomassin. Seulement, il y avait le conseil de surveillance.

Me Hattu parle ensuite de la détention préventive de Castrique, du renvoi de l'affaire à une autre session, qui a eu lieu au mois de novembre.

Il raconte également les conditions dans lesquelles fut prononcée la faillite. On signifiait à Castrique, en prison, des actes l'appelant au tribunal de commerce pour se défendre sur la demande de faillite; mais pouvait-il y aller lui-même? Non, puisqu'il était incarcéré. Un avocat pouvait-il y aller pour lui? Non, car aucun avocat ne pouvait le voir en prison, pour connaître de lui les arguments contre la demande de faillite formée à son égard.

Puis, l'accusé a été totalement ruiné par sa faillite. On a vendu, pour rien, tout ce qu'il avait. C'est un malheureux qu'on a réduit à la misère.

Encore une fois, il n'a pas mis un sou dans sa poche.

Enfin, le défenseur s'explique sur l'acte de la Société que voulait fonder Castrique, et dont M. Sarlat, député de la Guadeloupe, avait accepté d'être président du conseil d'administration.

En terminant, Me Hattu sollicite énergiquement l'acquittement, tant au nom de Castrique qu'au nom de sa famille.

Cette plaidoirie a duré trois heures.

LE VERDICT

M. le président pose au jury cinquante-huit questions.

Après une délibération d'une demi-heure, le jury rend le verdict suivant : **NON**, sur toutes les questions.

En conséquence, Castrique est **ACQUITTÉ**.

Audience du samedi 7 mars 1885

Présidence de M. le conseiller LEFEBVRE DU PREY

Ministère public : M. DE SAVIGNON, avocat.

Fabrication et émission de fausse monnaie (Affaire jugée par contumace)

Le 19 novembre dernier, la cour d'assises du Nord condamnait à 5 ans de réclusion et à 100 fr. d'amende, pour fabrication et émission de fausse monnaie, le nommé Jean Baroche, ouvrier mouleur, à Lille.

En effet, au mois de septembre, un commissaire de police de cette ville fut averti de l'émission de monnaie fausse par deux individus. Il se rendit alors au logement de Baroche qu'il trouva debout près de sa fenêtre, tenant, entre le pouce et l'index, une pièce de 1 fr. et faisant des rayures sur la circonférence de cette pièce, au moyen d'une petite lime. Il s'avança rapidement vers lui, lui enleva cette pièce et se livra à une perquisition qui amena la découverte de tout ce qui est nécessaire à la fabrication de la fausse monnaie. C'est pourquoi Baroche avoua avoir fabriqué et émis de fausses pièces de 2 et de 1 fr., avec l'aide d'un nommé Henri Vanderkimpen, rattacheur, né en Belgique.

Ce dernier, étant en fuite, ne put, en novembre, être jugé contradictoirement, en même temps que Baroche. Il l'a été aujourd'hui par contumace.

Il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

NORD

COUR D'ASSISES DU NORD. — La chambre des mises en accusation vient encore de renvoyer, devant le jury du Nord, les affaires suivantes : 1. Joseph Hourdais, journalier ; vols qualifiés dans l'arrondissement de Lille; 2. Aimable Dumont, journalier à Lille ; incendies volontaires; 3. Auguste Hermant, bûcheron à Calonne-sur-la-Lys, et Charles Rattez, rentier à Merville ; faux en écriture authentique et publique ; 4. Joseph Chevalier, domestique ; vol qualifié.

Loos. — Le tribunal a rendu hier son jugement dans l'affaire de la catastrophe de Loos, dont nous avons rendu compte vendredi dernier.

G. Hénot, employé à la gare de Loos, est condamné à 1 mois de prison et 50 fr. d'amende pour blessures par imprudence ; 200 fr. d'amende à M. Sarrazin, ex-chef de gare, pour manque de surveillance.

Dunkerque. — En sortant du port, le vapeur *Blonde*, de Londres, s'est échoué sur l'emplacement du bateau de sauvetage; il a pu se relever à haute marée et continuer son chemin sans avaries. — Le trois-mâts anglais *Stanley Heath*, capitaine Hostain, venant d'Afrique, s'est échoué auprès du phare en entrant; il a été renfloué par le remorqueur *Rapide* qui l'a conduit au bassin. Pas d'avaries.

— Le vapeur anglais *Eslington*, venant de Philippeville, a, en arrivant, abordé la jetée Ouest et y a causé pour 10,500 francs de dégâts. Le navire a des avaries insignifiantes. — Le brick *Mathilde* de Cherbourg, capitaine Querric, a été obligé d'abandonner en mer, avant d'entrer à Dunkerque, 4 maillons de chaines près la bouée rouge.

— *Duel.* — M. le docteur Castiaux, professeur à la Faculté de médecine de Lille, est venu à Dunkerque, où il a eu une entrevue avec M. Dekeyrel. M. Castiaux a été nommé expert pour constater la nature de la blessure de la main gauche de M. Dekeyrel. Le docteur a examiné cette blessure, et la main a été photographiée par M. Luzzatto.

Le professeur Castiaux doit se livrer à l'amphithéâtre à des expériences pour lesquelles on lui a remis les épées qui ont servi au duel. D'un autre côté, M. Carpentier, architecte, a été chargé de lever le plan du café du Parc où a eu lieu la querelle, il s'agit de déterminer la place exacte qu'occupait chacun des adversaires.

Il est question de mettre sous peu M. Dekeyrel en liberté, moyennant une caution de vingt mille francs ; l'opinion publique s'étonne du prolongement de la détention préventive et réclame ardemment cette mise en liberté. Quant au départ du 110e, rien de vrai à ce sujet, aucun ordre n'a été transmis par le ministère de la guerre.

— M. Dekeyrel a choisi pour l'assister devant la Cour d'assises Me Hattu, l'éminent avocat du barreau de Douai.

PAS-DE-CALAIS

L'élection de Vimy. — Les nouvelles qui nous parviennent sur la candidature de M. Deteurnay au conseil d'arrondissement, dit le *Courrier du Pas-de-Calais*, continuent à être excellentes et nous devons considérer son élection comme certaine.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 mars. — Césarine Uydens, rue des Vélocipèdes, 30. — Jeanne Capart, rue de Lannoy, 57. — Charles Espinous, rue Saint-Louis, 39. — Clémence Hantson, rue de l'Epeule, cour Govaert, 14. — Albert Detré, rue Buffon, 20. — Léon Trismon, rue d'Italie, 38. — César Bitarman, rue de l'Ermitage, 26.

DÉCLARATIONS DU DÉCÈS du 6 mars. — Florentine Fiquet, 77 ans, rentière, boulevard Gambetta. — Marie Dapire, 2 jours, rue de Notre-Dame, 36. — Amélia Vanhauwaert, 76 ans, ménagère, rue de Nouveaux, 21. — Aurélie Leclercq, 53 ans, ménagère, à l'Hôtel-Dieu. — Edouard Vandeputte, 9 mois, rue Duflot, 7. — Mathilde Vernier, 11 ans, rue du Pays, 19.

Etat-civil de Leers. — NAISSANCES du 22 février au 1er mars. — Du 25 février — Angèle-Marie Dubus.

Du 26 février. — Léon Meurisse.

Du 1er mars. — Marie Taillier.

MARIAGES. — Néant.

DÉCÈS du 23 février. — Hortense Parent, 1 jour.

Du 24 février. — Fernand Pluquet, 1 mois 1/2.

Du 28 février. — Alphonse-Joseph Blin, 1 an 7 mois.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille VERNIER-DELERUE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Mathilde-Marie-Joséphe VERNIER, décédée à Roubaix, le 6 mars 1885, à l'âge de 10 ans et 6 mois, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 6 courant, à 3 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église de Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le samedi 7 courant, à 4 heures 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pays, 19.

Les amis et connaissances de la famille TRUFFAUT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Florentine-Augustine-Joséphe FIQUET, veuve de Monsieur Jean-Louis TRUFFAUT, décédée à Roubaix, le 6 mars 1885, dans sa 77e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 8 courant, à 9 heures, aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église de Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, Boulevard Gambetta, 5.

Les amis et connaissances de la famille DEFRENNE-DESMAZIÈRES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alphonse-Louise DEFRENNE, décédé subitement à Douai, le 6 mars 1885, dans sa 45e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 9 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Piat, à Roncq. — Les Vigiles, seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, route de Menin.

Des pains seront distribués aux pauvres par les soins de MM. les membres du Bureau de bienfaisance.

L'Obit du Mois sera célébré le mardi 14 avril 1885, à 10 heures 1/2, en la même église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 9 mars 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste ROUSSEL, clerc de notaire, décédé à Roubaix, le 18 mars 1884, à l'âge de 30 ans et un mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lett